

ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'EMBARC 2020

Un poste au sein du conseil d'administration d'Embarc™ Members Association doit être pourvu lors d'une élection.

Le conseil d'administration d'Embarc™ Members Association est composé de cinq personnes. Les administrateurs sont élus pour des mandats de trois ans, qui expirent à des dates différentes pour garantir la continuité. Un administrateur (l'« Administrateur indépendant ») est élu exclusivement par les Membres non déclarants. Le déclarant n'émet aucun vote pour l'élection de cet administrateur. Cette année, les Membres non déclarants doivent élire l'Administrateur indépendant. Les membres avec Points Villégiature et les membres Advantage reçoivent un vote par 15 Points Villégiature qu'ils possèdent, et les membres Gateway reçoivent un vote par 30 Points Villégiature qu'ils possèdent.

La date de clôture des registres pour être admissible à voter à l'élection a été établie par le conseil d'administration. Il s'agit du 13 avril 2020 à 17 h HNP. Le vote sera supervisé et compté par Nordis Technologies, une entreprise de Floride, et il aura lieu en ligne.

Tous les Membres recevront des instructions concernant le vote à leur adresse de courriel principale figurant dans nos dossiers au début de l'élection le 4 mai 2020